

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 1^{er} juillet 2020

Date de convocation : L'an deux mil vingt le premier juillet à vingt heures trente, le
24 juin 2020 Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
24 juin 2020 Christelle PHILIPPE, Daniel GUÉRINET, Marie-Jo ROUAULT, Joël BIGNON, Jean-Marie PRECHAIS, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15 Absent excusé : Néant
- présents : 15 Absent : Néant.
- votants : 15

Ordre du jour : -1*- Organisation des commissions ; -2*- Désignation délégués : syndicats, services, etc. ; -3*- Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs ; -4*- Création du budget « Lotissement des Grandes Forges » ; -5*- Personnel communal : - Agent d'entretien, - Agent restauration été, - Contrat Aidé, - Remplacement agent technique congés d'été ; -6*- Cantine et services périscolaires : - Bilan année scolaire, - Fixation tarifs 2020-2021 ; -7*- Courrier de Madame HERVÉ, Coiffeuse ; -8*- Règlement de la part communale pour le projet Théâtre à l'école ; -9*- Étude du rapport annuel 2019 du service d'eau potable (SIAEP de Courcelles-La-Forêt) ; -10*- Décisions municipales ; -11*- Soirées estivales ; -12- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Laure MÉTIVIER comme secrétaire de séance.

2020-07-01 : COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait demandé aux élus de bien vouloir s'inscrire dans deux ou trois commissions municipales qui sont : Moyens financiers ; Infrastructures espaces ; Grandir à Villaines ; Infrastructures bâtiments et assainissement ; Communication Partage ; Cadre de Vie et enfin se proposer pour l'élection au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il remercie les membres de leurs réponses et propose qu'une synthèse soit réalisée pour équilibrer ces commissions.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide les choix suivants :

MOYENS FINANCIERS	INFRA-STRUC-TURES ESPACES	GRANDIR À VILLAINES	INFRA-STRUC-TURES BATIMENTS ET ASSAINIS-SEMENT	COMMUNI-CATION ET PARTAGE	CADRE DE VIE
Laurent HUBERT	Daniel GUÉRINET	Christelle PHILIPPE	Joël BIGNON	Marie-Jo ROUAULT	Laurence COSNARD
Virginie CARRÉ	Christophe PERDRIX	Virginie CARRÉ	Gervais COMPAIN	Christelle DOLBEAU	Christelle LEVILLAIN
Jean-Marie PRÉCHAIS	Tony BERTRON	Christelle DOLBEAU	Jean-Marie PRÉCHAIS	Christelle LEVILLAIN	Christophe PERDRIX
Joël BIGNON	Gervais COMPAIN	Tony BERTRON	Tony BERTRON	Jean-Marie CHALOIGNE	Christelle DOLBEAU
Christelle PHILIPPE	Christelle LEVILLAIN	Émilie PÉNY	Christophe PERDRIX	Émilie PÉNY	Marie-Laure MÉTIVIER
Marie-Laure MÉTIVIER	Jean-Marie CHALOIGNE	Adrien BESSON	Jean-Marie CHALOIGNE	Adrien BESSON	Adrien BESSON

2020-07-02 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS, COMITÉS SYNDICAUX, SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET SYNDICATS MIXTES FERMÉS :

**1- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le C.C.A.S. est composé du Maire, président de droit, et, en nombre égal, de membres du conseil municipal et de membres nommés par le Maire, représentant les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 9 le nombre de membres du C.C.A.S., et donc de désigner 4 représentants du conseil municipal en votant à la majorité absolue, et au scrutin secret à trois tours.

Sont élus à la majorité absolue et au premier tour :

- Mme Christelle PHILIPPE 15 voix
- Mme Marie-Jo ROUAULT 15 voix
- M. Gervais COMPAIN 15 voix
- Mme Christelle DOLBEAU 15 voix

Selon les articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Locales, il y a lieu de procéder à l'élection des membres qui siégeront au sein des comités syndicaux, des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés à la majorité absolue, et au scrutin secret à trois tours.

**2- SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE - GYMNASSE DU
COLLÈGE MARCEL PAGNOL :**

Sont désignés Titulaires : Christelle PHILIPPE, Laurent HUBERT
Suppléants : Tony BERTRON, Virginie CARRÉ

**3- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP)
de COURCELLES-LA-FORÊT :**

Vu la demande du SIAEP portant sur l'élection de trois représentants au sein du dit Syndicat, le Conseil Municipal décide de désigner 3 représentants titulaires et un délégué suppléant :

Délégués titulaires

M. Daniel GUÉRINET
M. Joël BIGNON
M. Gervais COMPAIN

Délégué suppléant

Mme Marie-Laure MÉTIVIER.

**4- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION
SOCIALE (C.N.A.S.) :**

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du Comité National d'Action Sociale (CNAS), l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS. Le délégué local des élus désigné par l'organe délibérant parmi ses membres pour la durée du mandat municipal est Madame Christelle PHILIPPE.

5- RÉFÉRENTS CONTACTS GESTION DE CRISE ENEDIS :

Vu la demande du délégué territorial Sarthe pour renforcer la rapidité et l'efficacité du dépannage en cas d'aléa climatique important, le Conseil Municipal désigne Daniel GUÉRINET et Joël BIGNON.

6- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE SARTHE HABITAT :

Par courrier du 05 juin 2020, le Directeur Général de Sarthe Habitat demande que la commune soit représentée par Le Maire ou un représentant pour être membre de la commission d'attribution.

Le Maire propose que l'adjointe chargée de l'action sociale représente la commune de Villaines en plus de lui-même.

Sont désignés membres de la commission d'attribution :
Monsieur Laurent HUBERT et Madame Marie-Jo ROUAULT.

7- DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE :

Est désigné délégué à la Défense : Jean-Marie CHALOIGNE.

8- CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

Conformément au Code des marchés publics (article 22), Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'élire les membres constituant la commission d'appel d'offres. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le conseil procède au vote des membres titulaires et suppléants à la majorité absolue qui assisteront le Maire ou son représentant :

Délégués titulaires

Mme Marie-Laure MÉTIVIER
Mme Laurence COSNARD
M. Gervais COMPAIN

Délégués suppléants

M. Christophe PERDRIX
M. Daniel GUÉRINET
M. Jean-Marie PRECHAIS

2020-07-03 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

**ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE POUR LA
CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS :**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. Le durée du mandat des membres de la commission est la même que celle des conseillers municipaux.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation ou à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels, recensés par l'administration fiscale

Considérant le renouvellement du conseil municipal le 15 mars 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. Les six commissaires titulaires et les six suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose :

BAULIN Michel "La Dauphinière 72270 BOUSSE"
BERTRON Tony "26 rue du Prieuré"
BIGNON Joël "3 rue Principale"
BOUCHENOIRE Francine "6 rue du Square"
BRETEAU Ghislaine "Le Petit Tessé"
COMPAIN Gervais "20 rue de l'Argance"
COSNARD Laurence "La Claie 2"
COUBARD Franck "La Drouerie"
COUBARD Michel « Les Lilas »
DOLBEAU Jérôme "La Corbinette"
ÉTOURNEAU Sylviane "10 place de l'Église"
GUÉRINET Daniel "La Sionnerie"
GUILVARD Éric « Bois Taillé »
JOLY Sylvie « La Haie »
LANGLAIS Laurence "22 rue Principale"

LEVILLAIN Christelle "2 rue du Prieuré"
LUSSON Roger "20 rue Principale"
PERDRIX Christophe "La Rebouffière"
PRECHAIS Jean-Marie "22 place de l'Église"
SOUCHARD Isabelle "2 rue de La Cure"
STIRN Philippe "2 rue de La Gare"
TOUCHARD Fabienne "La Janverie"
VANNIER Michel "15 rue du Maine"
ZEBICHE Nadia "26 rue Principale".

2020-07-04 : CRÉATION LOTISSEMENT DES "GRANDES FORGES" :

Le Maire explique que la trésorière municipale souhaite qu'un budget Lotissement soit créé pour le lotissement des "Grandes Forges".

Le Maire propose donc aux membres :

- de créer un budget lotissement des "Grandes Forges",
- de l'assujettir à la taxe sur la valeur ajoutée et avec TVA sur marge pour les ventes,
- de déclarer la TVA trimestriellement au Centre des Impôts (Service des Impôts des Entreprises SIE),
- de créer une décision modificative au budget communal pour créer ce budget,
- de retenir Maître François VERRON de La Flèche comme Notaire chargé des actes de ventes de ce lotissement des "Grandes Forges",
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ce futur lotissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-07-05 : PERSONNEL COMMUNAL :

1* CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN ET PERISCOLAIRE POLYVALENT :

Le Maire explique que, en vertu de l'article 3-alinéa 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, une agente d'entretien et périscolaire polyvalente, contractuelle, a été recrutée en septembre 2019 pour faire face à un accroissement temporaire d'activités. Selon les deux élues responsables, ce besoin est devenu pérenne et l'agente alors recrutée est dans une démarche professionnelle satisfaisante au niveau de la salle des fêtes, et avec les élèves. Elle s'est bien intégrée au sein de l'équipe périscolaire. Aussi Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1^{er} septembre 2020 à raison de 28 heures hebdomadaires, permettant ainsi à cette agente d'entrer dans la fonction publique territoriale. L'agente pourra effectuer des heures complémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL POLYVALENT (RESTAURATION ET ENTRETIEN) :

En vertu de l'article 3-alinéa 1 de la Loi du 26 janvier 1984 n°84-53, et en raison de la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) sur la commune, en juillet et août 2020, le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial contractuel polyvalent (restauration et entretien) pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, du 1^{er} au 31 juillet 2020 et du 24 au 28 août 2020, à temps non complet, à raison de 171h30 totales. L'agent est susceptible de faire des heures complémentaires. Considérant que cet agent travaille entre 10h45 et 15h30, elle bénéficiera d'un avantage nature pour le repas du midi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3* CRÉATION D'UN CONTRAT AIDÉ PAR L'ÉTAT :

Le Maire explique que les services périscolaires du matin et du midi doivent être améliorés du point de vue de l'encadrement pour limiter le nombre d'enfants sur la cour et de façon à favoriser un climat plus serein. Afin de palier à ce manque de personnel, Le

Maire propose de créer un contrat aidé par l'État. Un emploi d'avenir ou contrat unique d'insertion ou Parcours Emploi Compétences permettrait à un jeune de 18 à 25 ans ou à un demandeur d'emploi plus âgé pouvant bénéficier d'une aide à l'emploi, de participer à l'accueil périscolaire et à l'accueil administratif (mairie-poste), à raison de 20 heures par semaine annualisées.

Une fiche de poste est préparée. La Mission Locale d'Accompagnement des jeunes dans l'emploi ou Pôle Emploi proposeront des candidatures et pourront les mettre à l'essai. Des formations devront être présentées au contractuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4* REMPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE EN AOÛT 2020 :

Le Maire propose aux membres de solliciter comme l'année passée l'entrepreneur Florent COMPAIN, en prestation de services, pour remplacer l'agent technique pendant ses congés d'été 2020 suivant les mêmes conditions que l'année dernière.

Il effectuera l'entretien des espaces verts : arrosage et sarclage des plantations et fournira une facture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-07-06 : CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES :

1* Bilan année 2019-2020 :

Le Maire présente le résultat financier du service périscolaire de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020. Considérant la crise sanitaire COVID-19 à compter de mars 2020, le bilan a été réalisé de septembre 2019 à janvier 2020 (soit la moitié d'une année scolaire "normale". 4 985 repas ont été confectionnés et le prix de revient est de 5,65 € par personne. Le déficit du service périscolaire de cette dernière année est de 15 233,22 €. Un comparatif est réalisé avec le bilan de l'année précédente. Les recettes sont sensiblement identiques. Les denrées et autres fournitures augmentent (+ 3 004,64 €). Le nombre de rations a légèrement diminué. Il correspond à la baisse du nombre d'élèves. Cette analyse, à prendre avec prudence, est juste une information car l'outil analytique n'est pas performant.

2* Fixation tarifs 2020-2021 :

Les tarifs pour les utilisateurs étaient auparavant de : 3,50 € repas enfant, 3,80 € repas enfant occasionnel ou stagiaire école, 5,15 € repas adulte, Garderie du matin 0,60 €, Garderie du soir 1,00 €, garderie du mercredi midi 0,30 €. Il y a lieu de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs des services périscolaires de 1,50 %, (environ), à savoir :

3,55 € pour le repas enfant, (Vote 12 pour et 2 abstentions. Le Maire ne se prononce pas)

3,85 € pour le repas occasionnel enfant ou stagiaire école, (Vote 13 pour et une abstention.

Le Maire ne se prononce pas)

5,25 € pour le repas adulte, (Vote 13 pour et 1 abstention. Le Maire ne se prononce pas)

0,60 € pour la garderie du matin (Unanimité),

1,05 € pour la garderie du soir (Unanimité) et

0,30 € pour la garderie du mercredi midi (Unanimité).

à compter du 1^{er} septembre 2020.

2020-07-07 : IMMEUBLE COMMERCIAL :

1* REMISE DE LOYER COMMERCIAL SALON DE COIFFURE :

Le Maire présente un courrier de la gérante de "l'Espace Créatif" qui sollicite une remise de loyer commercial en raison de la crise sanitaire COVID-19. Considérant l'obligation de fermeture de son commerce durant 2 mois, soit du 17 mars au 11 mai 2020 et l'aide ponctuelle de l'état, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une remise gracieuse commerciale des deux loyers : avril et mai 2020 soit 558 € TTC.

2* BOULANGERIE PÂTISSERIE : DÉGRÈVEMENT D'UNE PARTIE DE LOYERS :

Le Maire explique aux membres que les boulangers actuels sont locataires de la commune depuis deux ans en tant que locataires-gérants de l'immeuble, du fonds et matériel. Un bail commercial et le rachat du fonds de commerce et matériel de la boulangerie pâtisserie viennent d'être signés le 08 juin 2020, alors que la signature aurait dû se faire fin novembre 2019. Considérant que les boulangers ne doivent pas être pénalisés par ce retard administratif, le Maire propose de demander aux boulangers pâtisseries uniquement le loyer de l'immeuble commercial soit 652,50 € hors taxes, mensuels depuis le 1^{er} décembre 2019 (au lieu de 1 152,49 €).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Maire présente un courrier de remerciement des boulangers pour la confiance que le Conseil Municipal leur a accordée il y a deux ans.

3* VIREMENT DE CREDITS :

Considérant la délibération 2020-07-07-1 du Conseil Municipal, octroyant une remise gracieuse de deux loyers en faveur du salon de coiffure "l'Espace Créatif" en raison de la crise sanitaire COVID-19, **après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide un virement de crédits du compte 615228** (entretien et réparations des autres bâtiments) **au compte 678** (autres charges exceptionnelles) **de 500 euros.**

4* RESTAURANT "LA BELLE ÉPOQUE" :

Le Maire expose aux membres que le restaurant "La Belle Époque" est ouvert depuis le lundi 08 juin 2020. Le restaurateur est satisfait du démarrage. Considérant les règles sanitaires liées au COVID-19, le buffet d'entrées ne pourra être mis en place qu'en septembre 2020.

Le Maire salue l'ouverture et souligne que les fondamentaux de la restauration : cuisine traditionnelle faite sur place et sens de l'accueil sont là.

5* SUPÉRETTE L'IDÉE HALLES :

Le Maire annonce aux élus que la climatisation prévue au budget 2020 est installée dans la supérette l'Idée Halles depuis le 12 juin 2020. Les bouchers épiciers sont très satisfaits.

2020-07-08 : PARTICIPATION AU PROJET THEATRE DE L'ÉCOLE :

Le Maire rappelle que lors de la séance du 13 juin 2019, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe afin d'aider au financement du projet "Théâtre" à l'école pour une somme de 1 200 € sur un budget de 2 475 €. Considérant la crise sanitaire COVID-19, le projet n'a pas été à son terme. Il y a lieu de régler une facture de 880 € à l'intervenante. L'école a proposé de partager cette somme entre la commune, l'association des parents d'élèves et la coopérative scolaire. Le Maire propose donc de subventionner ce projet à hauteur de 300 € et de verser cette participation à la Coopérative Scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-07-09 : ÉTUDE DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE COURCELLES-LA-FORÊT : ANNÉE 2019 :

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, Monsieur Le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel établi par Veolia, délégataire du délégué du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Courcelles-La-Forêt pour l'année 2019, qui se résume ainsi : Le nombre d'abonnés est

en augmentation de 0,4 % et s'établit à 4 441 clients abonnés soit 9 625 habitants estimés desservis, augmentation à Villaines de 0,2 % : 415 abonnés au lieu de 414 en 2018 (1 001 habitants estimés desservis). Les volumes d'eau prélevés sont de 609 407 m³ au lieu de 638 961 m³ en 2018 et vendus : 455 538 m³ en 2019 au lieu de 476 921 m³ en 2018. 19 fuites seulement ont été réparées pour 32 en 2018. 22 compteurs ont été remplacés pour 50 en 2018. Le pourcentage des pertes d'eau est en augmentation. Le rendement est à 77 % contre 83 % il y a environ 5 ans. Le taux des impayés est de 1,00 % pour 0,92 % en 2018 (montant 9 217 €/8 540 € en 2018). Globalement, sur le nombre de prélèvements et d'analyses réalisées en 2019, l'eau produite et distribuée a été de bonne qualité. Des prélèvements réalisés sur l'eau traitée de la station de La Fribaudière de Ligrion, pour lesquels les analyses ont mis en évidence la présence de Métochlorure ESA à des teneurs > 0,1 µg/l. Au 1^{er} janvier 2019 le prix TTC du service était à 1,94 € au m³ alors qu'au 1^{er} janvier 2020 il est à 1,98 € (progression de 2,06 %). La sécurisation du réseau impose un bouclage vers le syndicat de Bazouges et celui de Cérans. Les connexions obligatoires ont été réalisées. Ce rapport est mis à disposition des conseillers municipaux et des habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-07-10 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
23-2020	Devis 202006-78 Prechais servi 72270 Villaines-sous-Malicorne	Remplacement du mitigeur évier de la cuisine de la cantine : 266,25 € HT.
24-2020	Devis 200691177269/2 Socotec 72014 Le Mans cedex 2	Vérification initiale des installations électriques du restaurant : 400 € HT.
25-2020	Devis 7405919 Robles 72200 La Flèche	Changement 2 pneus Camion Peugeot boxer et remorque : 334,52 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-07-11 : DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

Le Maire présente la directive préfectorale du 25 juin 2020 qui impose par décret la désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléant le vendredi 10 juillet 2020. La séance est fixée à 19h00.

2020-07-12 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Le Maire annonce aux membres que l'élection du (de la) Président(e) de la Communauté de Communes du Pays Fléchois se déroulera le jeudi 09 juillet 2020 à 17h00. Des discussions ont lieu actuellement pour préciser la future gouvernance.

2020-07-13 : INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE DEVANT LES COMMERCES :

Le Maire présente la demande des commerçants de l'immeuble commercial pour l'installation d'un panneau d'affichage entre la boulangerie et l'épicerie. Cette demande légitime devra être gérée. Devra-t-on poser un panneau vitré, fermé ? Le débat est lancé pour étudier toutes les possibilités et mesurer les avantages et les inconvénients. Ce panneau devra répondre aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Devra-t-on déplacer la poubelle, mettre un banc à sa place ?

Le Maire demande aux commissions "Communication" et "Cadre de vie" d'étudier ce projet et de faire des propositions pour le prochain conseil municipal de septembre.

2020-07-14 : REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE :

Le Maire rappelle que la première reprise de seize concessions dans le cimetière est entreprise depuis trois ans (26 avril 2017). Afin de finaliser ce projet, un deuxième constat d'abandon doit être réalisé par le Maire.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à reprendre ces seize concessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-07-15 : TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN DE LA MAINTONNIÈRE :

Le Maire demande à Daniel GUÉRINET Maire-Adjoint chargé des infrastructures « Espaces » de préciser les conditions de mise en œuvre du chemin piétonnier de La Maintonnière. Il reste des précisions à apporter par rapport au chiffrage de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF).

2020-07-16 : RÉFECTION DES ILLUMINATIONS :

Le Maire demande à la conseillère municipale déléguée, chargée du "Cadre de Vie" de présenter le devis de l'entreprise "LEBLANC". Les nouveaux décors sont prévus devant la mairie, autour de l'église, rue de l'Argance et devant les commerces. Le devis s'élève à 4 431,61 € TTC. Un cordon lumineux pour réparer seulement une dizaine de sujets anciens, ne sera pas acheté car trop onéreux : 880 € TTC. De petits décors pourront être achetés avec les 500 € restants au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-07-17 : CONSEIL D'ÉCOLE :

Le Maire demande à l'adjointe au maire chargée de la commission "Grandir à Villaines" de résumer le dernier Conseil d'École du 25 juin 2020.

L'effectif sera de cent élèves. Des exercices de sécurité ont été réalisés. Les projets du Pass Éducatif ont été présentés. Ils auront lieu le mardi après-midi à la rentrée de septembre. En juin 2020 des animateurs communautaires sont intervenus pendant la pause méridienne en renfort à l'équipe communale : activités sportives et secourisme.

Les enseignants ont tous appréciés le festival "Malices au Pays". Dans le cadre de l'École Numérique et Informatique Rurale, la commune a acheté 10 ordinateurs portables, 10 tablettes numériques et un vidéo projecteur interactif. Des travaux de réfection des toilettes maternelles sont demandés.

Pour terminer, les parents ont demandé si les programmes scolaires n'avaient pas été achevés en raison de la crise sanitaire COVID-19. Un peu, même si les élèves et les familles ont bien suivi.

Le Maire remercie tout le personnel attaché à l'école, qui a dû s'adapter aux conditions de la crise. Son implication a été très appréciable. Pour terminer, le Maire remercie sincèrement Christelle PHILIPPE pour avoir géré la crise et notamment les emplois du temps de tous les agents périscolaires semaine par semaine.

2020-07-18 : FÊTE NATIONALE ET SOIRÉES ESTIVALES :

Le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire COVID-19, la fête nationale a été annulée. Comment associer la population à cette fête nationale ? Les fenêtres, les rues pourraient être pavoisées aux couleurs nationales, par exemple du 11 au 14 juillet. Un concours de la maison la mieux décorée pourrait même être mis en place.

Un débat s'engage sur l'organisation de soirées estivales, sur le risque de provoquer des rassemblements suivant les règles sanitaires, mais sur l'importance de moments d'échange, de partage, nécessitant peu de préparation comme des balades à pied ou à vélo en petits groupes, par exemple : Chêne au diable, Bois aux malades à la Bertraie, la

Fromagerie et les Maquillées. La pêche à l'étang de Clotaire Lejard pourrait être maintenue car facile à mettre en œuvre. Par huit voix pour, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'organisation de soirées estivales sur inscription.

La date du mardi est conservée. Les mardis 21 et 28 juillet balade à pied ou à vélo et le 04 août : pêche. Le Maire souhaite que les élus se mobilisent au maximum.

2020-07-19 : PROCHAINES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL :

Elles sont fixées au jeudi 3 septembre et au jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20 h 30. Le lieu reste à définir.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jours, mois et an susdits. La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes. Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN

Tony BERTRON

Jean-Marie CHALOIGNE